



CC du Perche Senonchois (Siren : 242852515)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Senonches
Arrondissement	Dreux
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/11/2003
Date d'effet	01/01/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. XAVIER NICOLAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	2, rue de verdun
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28250 SENONCHES
Téléphone	02 37 37 37 28
Fax	02 37 37 92 92
Courriel	n.hureau@ville-senonches.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 627
-----------------------------	-------

Densité moyenne	33,29
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 7

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Digny (212801302)	1 000
28	Jaudrais (212802003)	373
28	La Framboisière (212801591)	350
28	La Saucelle (212803688)	182
28	Le Mesnil-Thomas (212802482)	354
28	Louvilliers-lès-Perche (212802177)	180
28	Senonches (212803738)	3 188

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>La Communauté de communes est compétente pour : - la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, - et la réalisation d'une étude relative à la collecte, au tri et au traitement des rebuts encombrants.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
- Etablissements scolaires
- Activités sportives
<i>c) La Communauté de communes est compétente pour l'ensemble de l'animation sportive sur le territoire communautaire.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Transport scolaire

9 - Enseignement La Communauté de communes est compétente pour : - le transport scolaire à destination des écoles maternelles, primaires et du collège par délégation du Conseil général, pour l'ensemble du territoire communautaire dans le cadre de la carte scolaire,

- Organisation des transports non urbains

La Communauté de communes prend en charge les actions suivantes : - Le transport intercommunal des jeunes à destination des équipements culturels et sportifs situés sur le territoire communautaire, - Le transport en faveur des personnes âgées ou défavorisées sur le territoire communautaire, - L'étude et la mise en œuvre d'un service de transport routier en direction des structures de transport ferroviaire, - L'étude et la mise en œuvre, par délégation du Conseil général, d'un service de transports à la demande.

Développement touristique

- Tourisme

10 - Développement touristique Mise en œuvre d'actions qui : - permettent l'information et l'accueil des touristes, - facilitent leur hébergement, - font connaître le territoire, - assurent la promotion et la mise en valeur des richesses touristiques locales - et participent à l'animation locale. A ce titre, les équipements touristiques existants suivants sont d'intérêt communautaire : - le syndicat d'initiative, - le camping situé à Senonches. Les gîtes demeurent de la compétence des communes. Création, aménagement, entretien, promotion des circuits touristiques (pédestres, équestres, VTT, vélo, ...).

Logement et habitat

- Politique du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

c) Adhésion et participation aux activités du Syndicat Intercommunal du Pays Perche.

- NTIC (Internet, câble...)

12 - Infrastructures et réseaux de télécommunications La communauté de communes est compétente pour : - la création et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de télécommunication dans les conditions fixées à l'article L 1425-1 du CGCT.

- Autres

11 - Autres Dans le cadre de la loi numéro 85-704 du 12 juillet 1985, les communes pourront confier à la Communauté de communes la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'ouvrages. Dans ce cas, une convention interviendra entre la commune maître d'ouvrage et la Communauté de communes. La Communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte sans avoir à consulter les communes membres.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
28	SYNDICAT MIXTE D AMENAGEMENT FONCIER D EURE ET LOIR (200004588)	SM ouvert	206 688
28	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU PERCHE D'EURE ET LOIR (S.I.A.P.) (252803465)	SM fermé	54 348
28	SYND. INTERC. DE REGR. PEDAGOGIQUE ET DE TRANSPORT SCOLAIRE DU SECTEUR SCOLAIRE DE SENONCHES, LA FERTE VIDAME (252801915)	SM fermé	7 262
28	S.I. POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DES CANTONS DE LA LOUPE, COURVILLE, CHATEAUNEUF ET SENONCHES (252801196)	SM fermé	28 036

28	Syndicat mixte ouvert Eure et Loir Numérique (200033942)	SM ouvert	351 354
----	--	-----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)